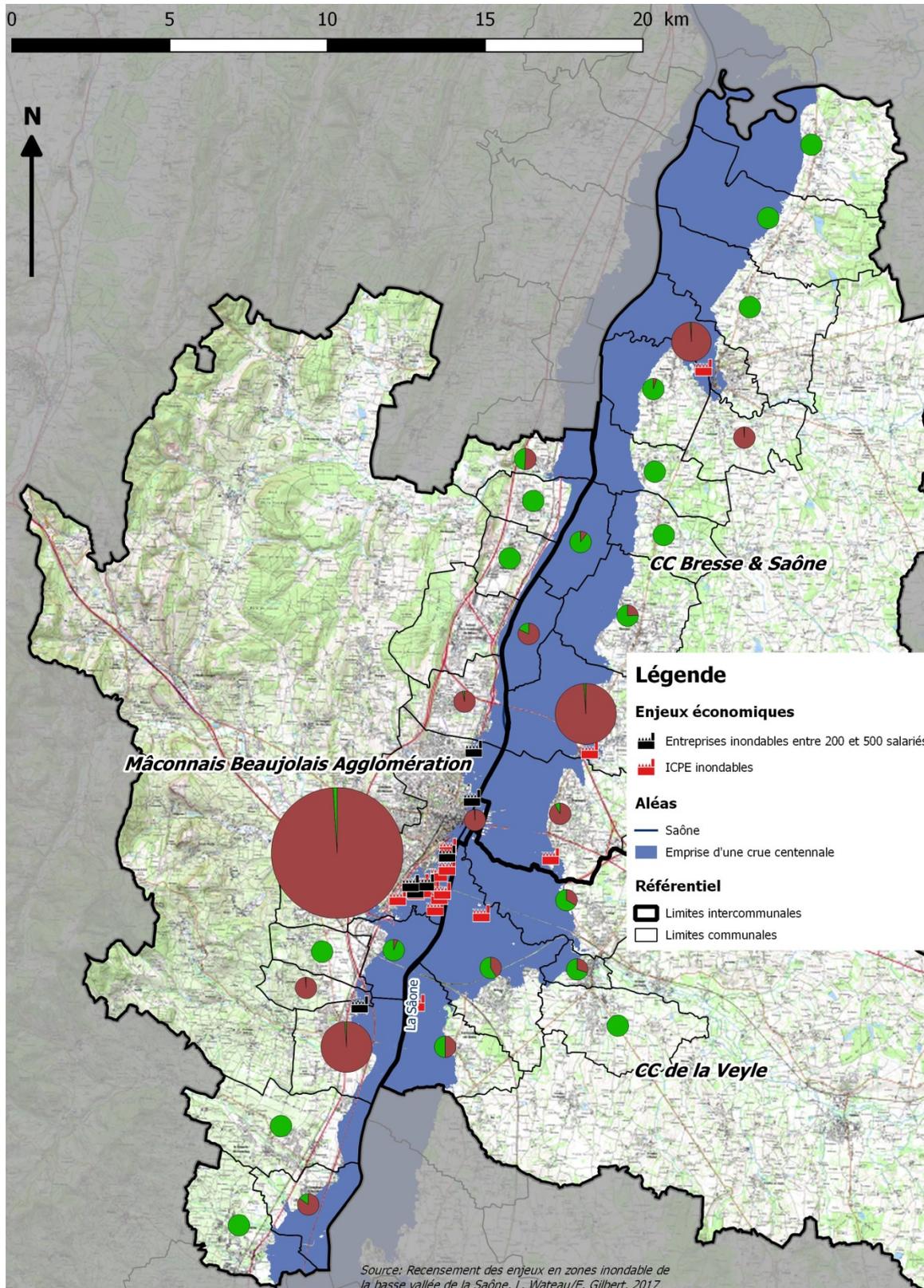


ENJEUX INONDABLES SUR LA BASSE VALLEE DE LA SAONE(2017) CAS DU MACONNAIS FOCUS SUR LES DOMMAGES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ENGENDRES PAR UNE CRUE CENTENNALE (7M18 A MACON, ENTRE LES CRUES DE JANVIER 1955 ET NOVEMBRE 1840)



Les dommages totaux pour une crue centennale sur le périmètre visé sont estimés à plus de 417 millions d'euros. La plupart des dommages seraient liés aux entreprises hors agriculture, à hauteur de 93%. Les dommages liés à l'agriculture sont calculés en fonction du type de culture, de la durée de submersion ainsi que de la saisonnalité. Plus d'informations relatives à ce sujet dans le rapport d'étude sur Idéo BFC.

Les diagrammes de proportion entre dommages aux entreprises hors agriculture (en rouge) et agricoles (en vert) montrent leur répartition par commune, leur taille renseignant l'importance financière des dommages estimés. On remarque ainsi l'importance de la ville de Mâcon, concentrant 64% des dommages à elle seule. A noter que les diagrammes ne sont pas proportionnels aux dégâts entre les différentes périodes de retour, mais seulement entre eux pour la même occurrence.

Par intercommunalité, cela donnerait :

- CC Bresse et Saône : 93,8 millions d'euros de dégâts (96% pour les entreprises, 4% pour l'agriculture). Les communes les plus touchées seraient Feillens et Pont-de-Vaux (respectivement 63% et 26% du total intercommunal)
- CC de la Veyle : 1,7 million d'euros de dégâts (39% pour les entreprises, 61% pour l'agriculture). La commune la plus touchée serait Grièges (44% du total intercommunal)
- Mâconnais Beaujolais Agglomération : 322,2 millions d'euros de dégâts (88% pour les entreprises, 12% pour l'agriculture). La commune la plus touchée serait Mâcon (83% du total intercommunal)